10ème Année

DLP 7-11-58 308647

N° 236

12 Juillet 1958



BULLETIN TECHNIQUE

de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul – LYON

Téléphone: FRanklin 20-56

C.C.P. LYON 9430-12 – Régisseur Recettes Protection végétaux

FR. 20.56 *Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région*

AVERTISSEMENTS

VIGNE

1°- Région du BEAUJOLAIS

Cochenilles de la vigne (boucliers bruns sur bois d'un an et plus)

Les éclosions sont actuellement en cours. L'extension de ces insectes étant assez importante cette année, il y a lieu de généraliser le traitement et de profiter de la période de beau temps actuelle pour l'appliquer.

On utilisera un produit à base de parathion, en évitant les oléoparathions, le Gamay étant sensible aux huiles de pétrole.

Ce traitement sera efficace également contre les toutes premières chenilles de 2ème génération de la Cochylis.

Mildiou

Un nouveau traitement devra être appliqué d'urgence dans les communes suivantes touchées par les orages du 7 Juillet, localement accompagnés de grêle:

- Jullié, Emeringes, Vauxrenard, Chiroubles, Lantignié, Régnié, Durette.
- Quincié, Odenas, St Etienne la Varenne, Le Perréon, Vaux, Arbuissonas, Rivolet.
- Toutes les vignes situées au sud d'une ligne Tarare, Le Bois d'Oingt, Villefranche.

2°- Vignoble de Montmélian

Black-rot

Les taches porteuses de germes sont actuellement très nombreuses sur les vignes négligées ou abandonnées.

Afin d'éviter les contaminations sur grappes, un traitement doit être appliqué d'urgence sur toutes les vignes qui n'ont pas été traitées depuis le 2 Juillet (pluie de 20 à 30mm à cette date).

3°- Autres régions

Vers de la grappe

Le premier traitement de la 2ème génération devra se placer entre le 19 et le 23 Juillet en toutes régions.

P.1 234

Mildiou

Un traitement devra être appliqué d'urgence partout où le traitement précédent a été lessivé par les orages du 30 Juin au 7 Juillet.

Dans le Diois, le temps actuel reste très propice au développement de l'Oïdium (air chaud et humide).

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE (pommier, pêcher, prunier, noyer)

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER et ANARSIA (sur pêches)

TAVELURES (pommier, poirier)

Ces traitements devront être renouvelés d'urgence dans les régions suivantes touchées par les orages du 7 Juillet:

- AIN: 42, 44, 45, 47, 48, 49
- ISERE: 103
- LOIRE: 3, 4, 5, 6, 7, 12, 13, 14
- RHONE: en entier sauf 22 et 37
- ARDECHE - DROME - SAVOIE et HTE SAVOIE: néant

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

A toutes altitudes, un nouveau traitement est nécessaire dans les régions indiquées au chapitre précédent.

Dans les autres régions, il ne devra être renouvelé qu'après la prochaine pluie importante ou, à défaut 18 à 20 jours après le traitement précédent.

TEIGNE DE LA BETTERAVE

Bien que la 2ème génération soit apparue ou en cours d'éclosion, l'état de la végétation ne justifie pas l'application de traitements spéciaux.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD